

2025

Onzième édition

Règlement



CONCOURS

VIBRE !

**Concours International & Festival
de Quatuors à Cordes de Bordeaux**

Direction Artistique Quatuor Modigliani

17/05 > 25/05/2025

vibrefestival.com

1. Le Concours

2. Conditions générales d'admission

3. Modalités et délais d'inscription

3.1 Présentation des quatuors candidats : informations et documents requis.

3.2 Présélection des quatuors candidats documents requis et note technique.

3.3 Frais d'inscription

4. Procédure de sélection et d'admission

5. Épreuves du Concours

5.1 Enregistrement des candidats sur le lieu du concours

5.2 Lieu des épreuves

5.3 Calendrier des épreuves

5.4 Proclamation des résultats

6. Répertoire des épreuves

6.1 Répertoire de chaque épreuve

6.2 Éditions et durée d'exécution

7. Dotation, remise des Prix et engagement des lauréats

7.1 Dotation des Prix

7.2 Non-attribution et ex-aequo

7.3 Cession des droits de captation audiovisuelle

7.4 Priorité de la tournée sur ses autres engagements

7.5 Proclamation des lauréats

7.6 Invitation de quatuors demi-finalistes au programme de master-classes

7.7 Invitation à se produire en concert pour tous les quatuors

7.8 Dotation Henle

8. Jury

8.1 Composition du jury

8.2 Modalités de délibération et de vote du jury

8.3 Durée d'exercice du jury

8.4 Assistance du jury

9. Comité professionnel

10. Présélection des participants

10. Frais de séjour et de déplacement des candidats

11. Compétence légale

12. Organisation

ANNEXE 1. Calendrier général de l'édition 2025

ANNEXE 2 - Composition du jury, du comité de présélection et du Comité Professionnel de l'édition 2025

ANNEXE 3 - Répertoire de l'édition 2025

ANNEXE 4 - Liste des pays du continent Européen

1. Le Concours

Du 19 au 25 mai 2025 l'association Quatuors à Bordeaux organise la onzième édition de Vibre ! Concours International de Quatuor à Cordes de Bordeaux.

Créé en 1999 par le violoncelliste Alain Meunier et Bernard Lummeaux, le concours s'est établi comme une référence internationale dans le paysage de la musique de chambre.

Depuis 2020, le Quatuor Modigliani s'en est vu confier la direction artistique et Julien Kieffer, la direction générale.

2. Conditions générales d'admission

Le Concours est ouvert aux quatuors à cordes de toutes les nationalités. Chaque membre des quatuors candidats doit avoir 35 ans au maximum et la somme des âges des quatre membres de chaque quatuor ne doit pas dépasser 128 ans à la date du 24 mai 2025 (inclus).

3. Modalités et délais d'inscription

3.1. Présentation des quatuors candidats : informations et documents requis

L'inscription au concours se réalise uniquement en ligne et exige pour être réputée complète de :

a) Remplir le formulaire d'inscription en ligne en suivant le lien:

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeIPQ9y5cv-L1SYmrHIEZZrEBW0gmilJTIP07UIL0s5WPO--A/viewform?usp=pp_url

En cas d'impossibilité de remplir le formulaire Google Form, contactez l'équipe par mail à concours@quatuorsabordeaux.com

b) Déposer, pour chaque quatuor, les documents et les éléments au moyen du formulaire d'inscription, à savoir :

- Une copie de pièce d'identité de chaque membre du quatuor (carte nationale d'identité ou passeport)
- Une biographie présentant le quatuor, ses projets passés et futurs et incluant des éléments biographiques concernant les membres qui le constituent

- 3 photographies récentes en HD (300 dpi) du quatuor (formats horizontal et vertical)
- 2 lettres de recommandation du quatuor spécifiquement rédigées après le 19/05/2024 en vue du Concours par deux personnalités reconnues du monde de la musique
- Si le quatuor candidat est engagé auprès d'agents par un contrat de représentation exclusive (France et international) ou d'organisations similaires ou s'il a conclu un contrat d'exclusivité avec un label phonographique : un courrier de ces derniers indiquant qu'ils consentent à ce que le quatuor respecte toutes les obligations dérivant de sa participation au Concours, en particulier celles spécifiées à l'art. 7.

c) Verser les frais d'inscriptions de 150€ par virement bancaire, à l'attention de l'association organisatrice.
Cf. article 3.3 du Règlement.

3.2. Présélection des quatuors candidats : documents requis et note technique

- 2 fichiers vidéo enregistrés en qualité professionnelle, réalisés après le 19 mai 2024 avec une caméra fixe et sans interruption, y compris entre les mouvements d'une même pièce, non éditée ni altérée en aucune manière (sous peine d'exclusion), présentant le répertoire suivant :
 - Franz Schubert, Quatuor en ut mineur, D.703 « Quartettsatz », sans la première reprise
 - une œuvre au choix, interprétée dans son intégralité, dont la durée est comprise entre 20 et 30 minutes
- 2 fichiers audio issus des mêmes enregistrements que les fichiers vidéo dans la meilleure qualité possible (au minimum fichier audio WAV ou 320 MP3)

Note au sujet des fichiers vidéo et audio de présélection :

- une seule caméra en plan fixe doit être utilisée.
- aucune restriction n'est imposée aux candidats quant à la position ou au nombre de micros utilisés pour réaliser l'enregistrement.
- les fichiers vidéo et audio doivent être de qualité professionnelle et ne comporter ni montage ni coupure d'aucune sorte.
- les fichiers vidéo comme les fichiers audio doivent constituer une prise complète de la même interprétation de chaque œuvre.

- tout fichier audio soumis dans un format différent de WAV ou 320MP3 ne sera pas accepté.
- l'enregistrement video / audio ne doit pas avoir été réalisé en présence de public, en concert ou toute autre circonstance susceptible de générer des bruits parasites détériorant la qualité d'enregistrement.

Le formulaire d'inscription et les éléments listés ci-dessus devront être dûment complétés et déposés sur la plateforme, au plus tard le Vendredi 10 janvier 2025 à 23h59.

Toute candidature incomplète ou déposée hors délai sera invalidée d'office. Les éléments de présélection ne seront pas restitués aux candidats.

3.3. Frais d'inscription

Les quatuors candidats au concours devront verser des frais d'inscription de 150,00 € (Cent cinquante euros) à l'attention de l'association organisatrice, au plus tard le 10 janvier 2025 à 23h59, sur le compte bancaire suivant :

**Association : Quatuors à Bordeaux
Domiciliation : SG Bordeaux Entreprises (00425) - 28 CRS de l'Intendance - 33000 BORDEAUX
IBAN : FR76 3000 3003 7000 0372 7831 081
BIC : SOGEFRPP**

L'inscription ne sera considérée comme complète qu'une fois le virement des frais d'inscription effectué.

Le virement sera uniquement effectué en euros, et l'intitulé du virement devra comporter le nom du quatuor concerné.

La preuve de virement sera à adresser par email à : concours@quatuorsabordeaux.com

Ces frais d'inscription ne sont pas remboursables.

4. Procédure de sélection et d'admission

Au terme d'une phase de présélection, le comité de présélection du concours annoncera les noms des quatuors admis à concourir dont le nombre maximum est fixé à 10 (dix) .

Le Comité de présélection évaluera les candidats à son entière discrétion, en s'appuyant sur les éléments requis lors de l'inscription. Il sera souverain dans le choix des candidats appelés à concourir.

La décision du Comité de présélection sera transmise aux candidats par email avant le 7 février 2025.

(Composition du Comité de présélection 2025 : cf. Annexe 2)

5. Épreuves du Concours

5.1. Enregistrement des candidats sur le lieu du concours

Tous les membres de chaque quatuor doivent se présenter au bureau de l'association Quatuor à Bordeaux le dimanche 18 mai 2025 entre 10 heures et 18 heures, munis d'une pièce d'identité en cours de validité.

5.2. Lieu des épreuves

Toutes les épreuves se dérouleront à l'Auditorium de l'Opéra National de Bordeaux - Salle Henri Dutilleux 9-13 cours Georges Clémenceau, 33000 Bordeaux.

Toutes les épreuves du concours seront ouvertes au public, avec entrée libre. Le Concert des Lauréats donnera lieu à une billetterie payante.

L'ordre de passage des quatuors au cours des épreuves se fera par ordre alphabétique (nom du quatuor). La lettre de référence fera l'objet d'un tirage au sort rendu public sur le site web du Concours. Un nouveau tirage au sort de la lettre de référence aura lieu pour la Finale.

Le calendrier détaillé des épreuves sera arrêté par l'équipe de Quatuors à Bordeaux, en accord avec le jury et sera envoyé par e-mail aux quatuors sélectionnés et rendu public sur le site www.vibrefestival.com

5.3. Calendrier des épreuves

Voir Annexe 1

5.4. Proclamation des résultats

Après le 1er tour - le mardi 20 mai 2025 - les 6 quatuors admis à concourir en demi-finale seront annoncés par le jury, à l'issue de sa délibération.

Après la demi-finale - le vendredi 23 mai 2025 - les 3 quatuors admis à concourir en finale seront annoncés par le jury, à l'issue de sa délibération.

Les résultats de la finale - programmée le samedi 24 mai 2025 - seront officiellement proclamés le soir même, après délibération du jury.

Les trois quatuors finalistes se produiront le dimanche 25 mai 2025, à l'occasion d'un Concert des Lauréats.

6. Répertoire des épreuves

6.1. Répertoire de chaque épreuve

Présélection

- **Schubert, Quatuor en ut mineur, D. 703 « Quartettsatz », sans la première reprise.**
- **Une œuvre au choix, interprétée dans son intégralité, dont la durée est comprise entre 20 et 30 minutes.**

1er tour (19 et 20 mai 2025) :

- **Schubert : Quatuor en ut mineur, D. 703 « Quartettsatz », sans la première reprise.**
- **Le 1er mouvement d'un quatuor de Haydn parmi la liste (Annexe 3).**
- **Un quatuor choisi parmi la Liste A ou Liste B (Annexe 3) pour le premier tour et inversement pour la demi-finale.**

Demi-finale (22 et 23 mai 2025) :

- **Mendelssohn : Le 1er mouvement du Quintette à deux alto n°1 en la majeur opus 18 (Édition Peters) avec l'altiste Lise Berthaud (qui jouera la partie du 2ème alto).**
- **Une œuvre au choix d'une durée de 10 à 15 minutes.**
- **Un quatuor choisi parmi Liste A ou Liste B (Annexe 3) selon le choix du premier tour.**

Finale (24 mai 2025) :

- **Œuvre imposée du compositeur Kryštof Mařatka (Création mondiale)**
- **Un quatuor imposé de Mozart parmi la liste (Annexe 3).**
- **Un quatuor imposé de Beethoven ou Schubert parmi la liste (Annexe 3).**

6.2. Éditions et durée d'exécution

Il est recommandé d'utiliser des éditions conformes au texte original. Les temps d'exécution prévus pour chaque morceau choisi devront être indiqués sur le formulaire d'inscription.

L'ordre dans lequel les œuvres seront interprétées pour chaque épreuve est laissé au choix du quatuor candidat et devra figurer sur le formulaire d'inscription.

Sauf mention dans le règlement, l'exécution des reprises est laissée au choix du quatuor qui devra spécifier ce choix sur le formulaire d'inscription.

7. Dotation, remise des prix et engagement des lauréats

7.1. Dotation des prix

Premier Grand Prix

- Une somme de 20 000€
- Un quatuor d'archets réalisé par Edwin Clément, Meilleur Ouvrier de France (valorisé à hauteur de 40 000 €)
- L'enregistrement d'un album produit par le label Mirare (distribution Pias/Harmonia Mundi)
- Une tournée de concerts (en cours de programmation - les détails seront communiqués très prochainement)

Deuxième prix

- Une somme de 10 000€
- Quatre étuis d'instruments haut de gamme, offerts par BAM Cases (valorisés à hauteur de 3 500 €)
- Prix ProQuartet : Invitation à un programme de master-classes au choix du lauréat (comprend les frais pédagogiques, les frais d'hébergement et un forfait de transport) et à un concert de la saison de ProQuartet

Troisième prix

- Une somme de 5 000€
- Une invitation du quatuor à l'Académie Ravel de Saint-Jean de Luz/Ciboure (comprend les frais pédagogiques et les frais d'hébergement)

Prix de l'œuvre contemporaine

- Une somme de 2 000€

Prix du jeune public (non attribué par le jury)

- Une somme de 1 000€

Prix du public (attribué par le public de la finale)

Chaque participant au concours se verra offrir un bon pour le "Henle Library App" pour chaque participant d'une valeur de 50,00 Euros chacun (crédits gratuits).

Les prix sont remis bruts de toutes les éventuelles retenues fiscales liées à la situation particulière des lauréats.

7.2. Non-attribution et ex-aequo

Au terme de ses délibérations, le jury est libre de laisser un ou plusieurs prix non-attribués.

Le Premier Grand Prix est indivisible et ne peut pas être attribué ex-aequo.

Dans le cas où le Premier Grand Prix demeurerait non attribué, le Deuxième Prix peut être attribué ex-aequo entre deux finalistes au maximum.

Le Troisième Prix peut être attribué ex-aequo entre deux finalistes au maximum.

Les autres prix sont indivisibles et ne peuvent pas être attribués ex-aequo.

7.3. Cession des droits de captation audiovisuelle

Tous les droits relatifs aux enregistrements audio et vidéo et aux retransmissions radiophoniques, télévisées et internet (y compris les droits de diffusion et de reproduction sur tout support présent et futur, ainsi que tous les droits de reproduction photographique) de toutes les épreuves du Concours appartiennent à l'association Quatuors à Bordeaux, organisatrice du concours, sans aucune rémunération ou contrepartie.

7.4. Priorité de la tournée du lauréat sur ses autres engagements

Le quatuor lauréat du Premier Grand Prix s'engage à respecter les accords conclus avec l'agence partenaire du concours qui organise la tournée de concerts sauf accords contraires convenus avec l'agence organisatrice et l'éventuel représentant du quatuor gagnant.

Ces accords prévaudront sur les autres engagements éventuellement pris antérieurement par le quatuor directement, ou par l'agence qui le représente le cas échéant.

Cet accord court sur une période de 2 ans à compter de la saison suivant l'édition du concours (ex. de septembre 2025 à septembre 2027 pour l'édition 2025).

Cet accord s'étend aux territoires suivants : France, Grande Bretagne, Allemagne, Autriche, Hongrie, Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Espagne, Portugal, Italie, Japon, Canada

7.5. Proclamation des lauréats

La proclamation des gagnants et la remise des prix auront lieu en ouverture du Concert des Lauréats.

Pour communiquer le résultat du concours, quel qu'en soit le moyen, les lauréats seront tenus de spécifier le prix obtenu afin de respecter les décisions officielles du jury.

7.6. Invitation de quatuors demi-finalistes au programme de master-classes

Le jury se réserve le droit d'offrir, à un maximum de deux quatuors non admis en finale, la possibilité de participer au programme de master-classes pour les jeunes quatuors à cordes au cours du Festival Vibre ! en mai 2026.

7.7. Invitation à se produire

Dans le cadre de la programmation de concerts présentée en marge des épreuves du concours, tous les quatuors sélectionnés s'engagent à se produire pour un mini concert/rencontre de médiation (d'une durée maximale de 40 min de musique et 30 min de rencontre) à Bordeaux ou dans ses environs, ou pour les finalistes pour le Concert des lauréats. La participation à l'un de ces concerts sera rémunéré par un cachet de 165€ brut par musicien.

7.8. Dotation Henle

Chaque participant au concours se verra offrir un bon pour le "Henle Library App" pour chaque participant d'une valeur de 50,00 Euros chacun (crédits gratuits).

8. Jury

8.1. Composition du Jury

Proposé par les directeurs artistiques, le jury est composé de 6 membres, dont le Président.

Le jury ne peut être constitué de personnes ayant un lien de parenté ou d'affinité avec un ou plusieurs concurrents.

Chaque juré devra remettre une déclaration concernant sa situation personnelle vis-à-vis des concurrents sur un formulaire spécifique qui sera fourni par l'association Quatuors à Bordeaux

L'association Quatuor à Bordeaux se réserve le droit de remplacer les membres du jury qui auraient un empêchement à exercer leur fonction telle que prévue, pour un motif justifié par une urgence.

(Composition 2025 : cf. Annexe 2)

8.2. Modalités de délibération et de vote du jury

L'association Quatuors à Bordeaux est responsable du règlement s'appliquant aux modalités de délibération et de vote du jury. Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

8.3. Durée d'exercice du jury

Le jury prendra ses fonctions le 19 mai 2025 et est considéré dissous à l'issue de la proclamation des résultats de chaque édition du concours.

8.4. Assistance du jury

Le directeur de Quatuors à Bordeaux peut assister, sans droit de vote, aux travaux du jury.

La coordination opérationnelle et l'archivage des travaux du jury sont assurés par l'équipe de Quatuors à Bordeaux.

9. Comité professionnel

En complément du jury, le Concours International de Bordeaux invite un Comité Professionnel à assister à sa Finale.

Ce comité de haut niveau est composé de directeurs, ou programmateurs de salle ou de grandes séries de concert de dimension internationale. Les membres du comité assisteront à la finale du concours puis rencontreront et conseilleront les trois quatuors finalistes le dimanche 25 mai 2025 au matin. Cette rencontre formalisée permettra aux finalistes de bénéficier de conseils complémentaires de ceux du jury.

(Composition 2025 : cf. Annexe 2)

10. Présélection des participants

L'équipe de l'association Quatuor à Bordeaux reçoit et traite les candidatures à la présélection et s'assure qu'elles remplissent toutes les conditions requises (complétude des informations et documents fournis, respect des échéances, respect des prérequis techniques et du répertoire).

La direction artistique du concours désigne un comité de présélection composé de trois membres (dont aucun n'est membre du jury).

Le comité de présélection a la responsabilité d'évaluer les éléments présentés par les candidats afin de solliciter leur admission à concourir. (Composition 2025 : cf. Annexe 2)

11. Frais de séjour et de déplacement des candidats

L'association Quatuors à Bordeaux, organisatrice du concours, prendra en charge les frais d'hébergement des dix quatuors admis à partir du 18 mai 2025 jusqu'à 26 mai 2025 inclus.

L'association contribuera à la prise en charge des frais de déplacement des quatuors candidats voyageant depuis un pays n'appartenant pas à la liste des pays du continent Européen, sur le principe d'un remboursement sur présentation de justificatifs à hauteur de :

- 500 € maximum par quatuor (extra-seat violoncelle compris) devant voyager depuis un pays n'appartenant pas à la liste des pays du continent Européen (liste annexe 4).

12. Compétence légale

a) Le règlement du Concours existe en deux langues (anglais et français) étant toutefois entendu que seul le texte en français a valeur de base légale.

b) L'association Quatuor à Bordeaux se réserve le droit, dans tous les cas et à son entière discrétion, de décider d'annuler le Concours et de prendre toute décision afférente au déroulement des épreuves du Concours et à la participation des concurrents.

c) Un quatuor candidat retenu au terme de la présélection qui ne pourrait pas concourir à l'intégralité des épreuves dans la formation enregistrée (remplacement d'un de ses membres) à son inscription sera disqualifié.

d) En cas d'éventuel litige d'ordre juridique, la compétence est attribuée aux tribunaux de Bordeaux.

13. Organisation

L'organisation du concours est prise en charge par l'Association

Quatuors à Bordeaux :

Association Quatuors à Bordeaux

Association loi de 1901

N° de SIRET : 422 438 275 00014

Siège social : 71 rue de Saint-Genès, 33000 Bordeaux (France)

Bureau : 71 rue de Saint-Genès - 33000 Bordeaux

Direction - Julien KIEFFER

Direction artistique - Quatuor Modigliani

Amaury COEYTAUX, Loïc RIO, Laurent MARFAING, François KIEFFER

Déléguée générale - Chantal MARTIN-PARDIGON

Régisseur Général : Tom Gayet

Assistante de production : Zélie GEOFFROID

Accueil des candidats : Anaïs Ponty

Conseil d'administration de l'association Quatuors à Bordeaux :

Co – Présidente : Élisabeth VIGNÉ

Co – Président : François HENROT

Vice-Présidents : Jean François MOUEIX et Antoine TCHEKHOFF

Secrétaire Général : Bernard LUMMEAUX

Trésorier : Charles CHEVALLIER

Membres : Pierre-Marie CHAUVIN, Pascale BERNHEIM, Thierry FOUQUET, Alain MEUNIER, Alain PICHON et Daniel PICOTIN

ANNEXE 1 - Calendrier général de l'édition 2025

Lundi 19 et mardi 20 mai 2025

- 1er tour

Mercredi 21 mai 2025

- Répétitions pour la demi-finale
- Concert du Jury

Jeudi 22 et vendredi 23 mai 2025

- Demi-finale
- Concert du Quatuor Modigliani (directeur artistique)

Samedi 24 mai 2025

- Finale

Dimanche 25 mai 2025

- Concert des Lauréats

ANNEXE 2 - Composition du jury, du Comité de présélection et du Comité professionnel de l'édition 2025

Président du jury :

- Martin Beaver, violoniste (ex Quatuor de Tokyo)

Jurés :

- Corina Belcea, violoniste (Belcea Quartet)
- Hélène Clement, altiste (Doric Quartet)
- Miguel Da Silva, altiste (ex Quatuor Ysaÿe)
- Valentin Erben, violoncelliste (Alban Berg Quartett)
- Anne Queffélec, pianiste

Comité de présélection :

- Marie Chilleme, altiste (Quatuor Ébène)
- François Kieffer, violoncelliste (Quatuor Modigliani)
- Vineta Sareika, violoniste (ex Artemis Quartett)

Comité professionnel (liste non exhaustive, à partir des retours reçus au 7 octobre 2024) :

- Charlotte Bartissol (Proquartet - France)
- Cabantous Paul (Académie Ravel de Saint-Jean de Luz - France)
- Kirsten Dawes (Pierre Boulez Saal - Germany)
- Jakub Fiebig (Julian Cochran Foundation - Poland)

- Édouard Fouré Caul-Futy (Philharmonie de Paris - France)
- Simone Gramaglia (Cremona Quartet & Dimore del Quartetto - Italy)
- Chloë Herteleer (Kronberg Academy - Germany)
- Yasmin Hilberdink (String Quartet Biennale Amsterdam - Holland)
- Emmanuel Hondré (Opéra National de Bordeaux - France)
- Taku Kawai (Osaka International Chamber Music Competition - Japan)
- Antoine Manceau (La Belle Saison - France)
- Federico Rinaldi (European Concert Hall Organisation - ECHO - Belgium)
- Andre Roy (McGill International String Quartet Academy - Canada)
- Alasdair Tait (Young Classical Artists Trust - UK)
- Linda Uschinski (Simmenauer Agency - Germany)
- Michiel Wittink (Concertgebouw - Holland)

ANNEXE 3 - Répertoire de l'édition 2025

Voici le détail des listes d'œuvres imposées citées à l'Article. 6 du présent règlement :

1er tour (19 et 20 mai 2025)

- 1er mouvement d'un quatuor de Haydn parmi la liste (sans la première reprise) :
 - Quatuor opus 71 n°1 : premier mouvement Allegro
 - Quatuor opus 71 n°2 : premier mouvement Adagio - Allegro
 - Quatuor opus 71 n°3 : premier mouvementa Vivace
 - Quatuor opus 74 n°1 : premier mouvement Allegro moderato
 - Quatuor opus 74 n°2 : premier mouvement Allegro spiritoso
 - Quatuor opus 74 n°3 : premier mouvement Allegro
 - Quatuor opus 76 n°1 : premier mouvement Allegro con spirito
 - Quatuor opus 76 n°2 : premier mouvement Allegro
 - Quatuor opus 76 n°3 : premier mouvement Allegro
 - Quatuor opus 76 n°4 : premier mouvement Allegro con spirito
 - Quatuor opus 76 n°5 : premier mouvement Allegretto
 - Quatuor opus 76 n°6 : premier mouvement Allegretto
 - Quatuor opus 77 n°1 : premier mouvement Allegro moderato
 - Quatuor opus 77 n°2 : premier mouvement Allegro moderato

Finale (25 mai 2025)

- Un quatuor imposé de Mozart parmi la liste suivante :
 - Quatuor n°14 K.387 en sol majeur opus 10 n°1 « Le printemps »
 - Quatuor n°15 K.421(417b) en ré mineur opus 10 n°2

- Quatuor n°16 K.428 en mi bémol majeur opus 10 n°3
 - Quatuor n°17 K.458 en si bémol majeur op. 10 n°4 « La chasse »
 - Quatuor n°18 K.464 en la majeur op.10 n°5
 - Quatuor n°19 K.465 en do majeur op. 10 n°6 « Les dissonances »
 - Quatuor n°20 K.499 en ré majeur « Hoffmeister »
 - Quatuor n°21 K.575 en ré majeur
 - Quatuor n°22 K.589 en si bémol majeur
 - Quatuor n°23 K.590 en fa majeur
- Un quatuor imposé de Beethoven ou Schubert parmi la liste suivante :
 - Beethoven : Quatuor n°7 en fa majeur, opus 59 n°1 « Razumovsky »
 - Beethoven : Quatuor n°8 en mi mineur, opus 59 n°2 « Razumovsky »
 - Beethoven : Quatuor n°9 en ut majeur, opus 59 n°3 « Razumovsky »
 - Beethoven : Quatuor n°10 en mi bémol majeur, opus 74, « Les Harpes »
 - Beethoven : Quatuor n°12 en mi bémol majeur, opus 127
 - Beethoven : Quatuor n°14 en ut dièse mineur, opus 131
 - Beethoven : Quatuor n°16 en fa majeur, opus 135
 - Schubert : Quatuor n°13 en lamineur, D.804, opus 29 « Rosamunde »
 - Schubert : Quatuor n°14 en ré mineur, D.810 « La jeune fille et la mort »
 - L'oeuvre de Kryštof Mařatka, intitulée *AMEDEA - visage de jeune fille*, créée pour la Finale sur une commande du Concours International de Bordeaux, de l'Opéra National de Bordeaux sera d'une durée approximative de 10 min. La partition sera disponible le 1er mars 2025 (en version numérique et papier).

Quatuors Liste A :

- Beethoven : Quatuor opus 95
- Brahms : Quatuor opus 51 n°1
- Brahms : Quatuor opus 51 n°2
- Brahms : Quatuor opus 67
- Dvořák : Quatuor en la bémol majeur opus 105
- Dvořák : Quatuor en sol majeur opus 106
- Grieg : Quatuor opus 27
- Schumann : Quatuor opus 41 n°1
- Schumann : Quatuor 41 n°2
- Schumann : Quatuor 41 n°3

- Sibelius : Quatuor opus 56 « Voces Intimae »
- Smetana : Quatuor n°1 « De ma Vie »
- Smetana : Quatuor n°2 en ré mineur
- Tchaïkovski : Quatuor opus 11
- Tchaïkovski: Quatuor opus 22
- Tchaïkovski: Quatuor opus 30
- Verdi : Quatuor en mi mineur

Quatuors Liste B :

- Bartók : Quatuor n°2 Sz.67
- Bartók : Quatuor n°3 Sz.85
- Bartók : Quatuor n°4 Sz.91
- Bartók : Quatuor n°5 Sz.102
- Bartók : Quatuor n°6 Sz.114
- Berg : Quatuor opus 3
- Berg : Suite lyrique
- Britten : Quatuor n°1 opus 25
- Britten : Quatuor n°2 opus 36
- Britten : Quatuor n°3 opus 94
- Debussy : Quatuor en sol mineur, opus10
- Dutilleux : Ainsi la nuit
- Janáček : Quatuor n°1
- Janáček : Quatuor n°2
- Ligeti : Quatuor n°1
- Ligeti : Quatuor n°2
- Lutoslawski : Quatuor n°1
- Ravel : Quatuor en fa
- Schönberg : Quatuor opus 7
- Schönberg : Quatuor opus 30
- Schönberg : Quatuor opus 37

ANNEXE 4 - Liste des pays du continent Européen

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bosnie–Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine